

Arasement partiel de deux barrages sur la Sûre frontalière



Cet été, la Direction des Cours d'Eau Non Navigable a procédé à l'arasement partiel de deux seuils situés sur la Sûre entre les villages de Martelange et Grumelange. Ces deux anciens ouvrages, aujourd'hui sans usage, constituaient des obstacles importants à la continuité écologique comme l'a montré le diagnostic réalisé par le Parc naturel dans le cadre du récent projet FEAMP « Fish for Mussels ». A l'inverse du seuil de Bodange, totalement dérasé en 2019, les travaux consistaient ici à pratiquer une brèche dans les ouvrages en place. Après les crues hivernales, un diagnostic de franchissabilité sera à nouveau réalisé et comparé à la situation avant intervention. Rappelons que comparativement à l'option d'équipement (passe à poissons), la suppression totale de l'obstacle reste la solution la plus performante, la moins chère et nécessitant le moins de maintenance. Une option à privilégier autant que possible !



Martelange - avant



Martelange - après



Grumelange - avant



Grumelange - après

Retour sur l'été 2022 dans le bassin de l'Our



L'été 2022 a de nouveau été extrêmement sec et a mis à rude épreuve les ruisseaux du bassin de l'Our. Pendant les mois d'été, un stagiaire était sur le terrain pour mettre à jour l'inventaire des points noirs pour le nouveau programme d'action. Parallèlement, il a gardé un œil sur les niveaux d'eau et a intégré les informations dans une base de données commune. Malheureusement, un assèchement complet a pu être observé à plusieurs endroits. Par exemple le Schmidtsbach, qui traverse Krewinkel. Celui-ci était déjà à sec à la mi-juillet. Ou encore la Braunlauf, qui n'avait presque plus d'eau courante début août en amont du village du même nom. Une observation générale peu surprenante que nous avons pu faire : les ruisseaux bordés de forêts et de beaucoup d'arbres sont moins touchés par l'assèchement. Cela montre donc une fois de plus à quel point il est important de laisser les arbres en place le long de nos ruisseaux et d'en planter de nouveaux !

Le tas de compost, le faux-ami des rivières



Composter ses déchets organiques est, dans l'esprit de beaucoup, considéré comme un geste favorable envers l'environnement. Toutefois, un compost mal géré ou mal placé peut devenir une situation problématique pour l'écosystème rivière. Lors des inventaires des cours d'eau, nous remarquons que les riverains possèdent, très souvent, des déchets verts dans le fond de leur jardin, et presque toujours placés à proximité du cours d'eau. Pourtant, il est interdit de laisser un dépôt, que ça soit d'objets ou de matières végétales à moins de 6 mètres de la crête de berge ! Tout d'abord, car ces derniers pourraient être entraînés par les flots et générer un barrage, mais plus important encore : leur décomposition va consommer l'oxygène présent dans l'eau qui viendra donc à manquer pour les organismes aquatiques. C'est l'eutrophisation d'un cours d'eau. La décomposition des matières organiques, produit des éléments fertilisants. Par conséquent, si votre compost se trouve trop proche du cours d'eau, ces nutriments (tels que l'azote et le phosphore) se retrouveront dans l'eau et provoqueront le développement d'algues et autres végétaux, ce qui amplifiera le phénomène d'eutrophisation.



En bref...

PA 23-25 : Une cérémonie de signature protocolaire

Un nouveau programme d'actions sur le bassin versant de la Moselle? Cela se fête !

Tous les 3 ans, chaque contrat de rivière de Wallonie propose un nouveau programme d'action avec ses partenaires et le soutien de la région wallonne. Afin de lancer officiellement le lancement du nouveau programme et permettre aux divers acteurs de ce programme de se rencontrer, tous les contrats de rivière organisent une cérémonie de signature.

Le Contrat de Rivière Moselle organise sa cérémonie de signature le 22 mars 2023 à Attert 😊



- 13h: Visite de terrain
- 15h: Assemblée Générale de l'ASBL
- 17h Cérémonie de Signature protocolaire du PA autour d'un verre (petit repas prévu également pour les participants).

Pour s'inscrire : <https://forms.gle/kHRfAXGGz1sDBjH8A>